

## SEANCE DU 06 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le six juin à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent Fregeai.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Etaient présents : Madame Largilliere, Messieurs Guillerault, Mazin, Thomas, Brunot, Van der Putten, Mesdames Aimar, de Jenlis

Absents excusés : Monsieur Gauvin, Mesdames Schmid, Vassal

Absents : Madame Maintenay, Monsieur Hautin

Date de convocation : 31/05/2013

Madame Schmid a donné pouvoir à Monsieur Brunot  
Madame Vassal a donné pouvoir à Mademoiselle Aimar  
Madame de Jenlis a été nommée secrétaire.

Le précédent procès-verbal est vu et adopté sans observation.

### **Décisions du Maire**

N° 2013/007 : marché de maintenance feux tricolores et cabine téléphonique attribué à la société CITEOS pour un montant de 1 440 € HT.

N° 2013/008 : Marché de conseil et assistance pour l'aménagement des espaces verts et fleuris de la commune attribué à la société Tendre Vert pour un montant de 5 600 € HT correspondant à une journée par mois pendant 8 mois.

N° 2013/009 : Marché de maîtrise d'œuvre – extension du réseau assainissement collectif et busage du fossé de la RD 751 route de Sury attribué au cabinet MD Concept retenu pour un montant de 9 650 € HT.

### **Personnel communal**

*Délibération n° 2013/072*

#### **Service jeunesse/affaires scolaires**

##### **Création de poste**

Le Conseil Municipal,  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,  
Considérant les besoins au groupe scolaire notamment afin d'assurer la bonne organisation de la semaine de 4.5 jours mis en place à la rentrée 2013/2014,  
Après en avoir délibéré,  
Décide :

La création du poste suivant :

- Filière : animation
- Cadre d'emploi : adjoint d'animation
- Grade : 2<sup>ème</sup> classe
- temps non complet à raison de 15h 15 hebdomadaire
- fonctions :
  - - accompagnement transport scolaire RPI
  - - animation restaurant scolaire
  - - aide aux devoirs
  - - ateliers semaine 4.5 jours
  - - centre de loisirs

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Les formalités de publicité seront effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **Avancement de grade**

*Délibération n° 2013/073/1*

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2012/115 du 15 novembre 2012 fixant les taux d'avancement de grade,  
Vu l'avis de la CAP en date du 08 avril 2013,  
Décide la création des postes suivants :

**Filière administrative :**

- adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Filière animation :**

- adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière médico-sociale :**

- ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Expertise médicale**

*Délibération n° 2013/074*

Le Conseil Municipal,

Suite à l'expertise médicale d'un agent technique en arrêt de travail,

Après en avoir délibéré,

Autorise le règlement des honoraires du Dr Giraud, médecin agréé pour agents de la Fonction Publique Territoriale à St Douichard, pour une consultation le 14 mai 2013.

Montant : 100 €

**Commission d'appel d'offres**

*Délibération n° 2013/075*

Le Conseil Municipal,

Suite aux observations de la Préfecture, concernant le remplacement de Monsieur Bongrand au sein de la commission appel d'offres,

Considérant que Monsieur Bongrand, 1er titulaire décédé, est remplacé par Monsieur Mazin, 2ème titulaire, remplacé par Monsieur Brunot 3ème titulaire et ainsi de suite jusqu'à Madame Largillière 3ème suppléante qui devient 2ème suppléante,

Considérant que la troisième suppléante ne doit pas être remplacée et que par conséquent notre acte est entaché d'illégalité,

Après en avoir délibéré,

Décide :

De retirer purement et simplement la délibération n° 2013/065 du 02 mai 2013.

**Camping-caravaning**

*Délibération n° 2013/076*

**Acquisition de bungalows**

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'achat de bungalows pour le camping n'a pas été prévu lors de l'élaboration du budget principal, et qu'il convient de créer cette nouvelle opération,

Après en avoir délibéré,

Décide :

D'inscrire une nouvelle opération : l'acquisition de 3 structures « habitat léger » comprenant 3 chalets (54 780 €) ainsi que les raccordements réseaux (25 000 €) soit un montant de : 80 000 €.

*Info : Groupe scolaire, prévoir l'acquisition de mobilier - petits lits superposés - pour la maternelle : 5 000 €.*

**Syndicat mixte Pays Sancerre Sologne**

**Cotisation 2013**

*Le comité syndical du Syndicat Pays Sancerre Sologne informe les communes adhérentes au syndicat de porter la participation des communes pour 2013 à*

*- 4.04 € par habitant (participation au suivi du syndicat de Pays : 1.85 € - participation à l'OPAH : 2.19 €)*

*La participation des communes au fonctionnement de la mission locale 2013 à :*

*- 1 € par habitant.*

**Raccordement des usagers du service public d'assainissement collectif**

*Délibération n° 2013/077*

## **Subvention**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de M. BEAUBOIS, propriétaire d'une maison d'habitation située Chemin des Mardelles à Belleville-sur-Loire, sollicitant une aide financière pour le raccordement au tout à l'égout de sa propriété,

Considérant que par délibération en date du 12 mars 2009, il avait été décidé d'octroyer une subvention de 40% du montant HT des travaux plafonnée à 1 600 €, aux riverains du Chemin des Mardelles qui se conformeraient à la réglementation (raccordement sous 2 ans) suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif,

Afin d'encourager les administrés à se conformer à la réglementation suite à des travaux d'extension du réseau d'assainissement, et ce malgré un retard dans le délai de raccordement,

Après en avoir délibéré,

Décide :

de lui accorder une aide de 904 € correspondant à 40% du montant HT de ses travaux.

## **Aide au raccordement suite aux travaux d'assainissement collectif chemin du prieuré**

*Délibération n° 2013/078*

Le Conseil Municipal,

Suite à la demande d'un propriétaire domicilié chemin du Prieuré, pour le raccordement de sa propriété au nouveau réseau d'assainissement collectif qui sera réalisé,

Après en avoir délibéré,

décide la mise en place du même dispositif d'aide financière que pour les propriétaires du chemin des Mardelles, en faveur des riverains du chemin du Prieuré, afin d'effectuer le raccordement de leur propriété au réseau d'assainissement collectif, à savoir l'octroi d'une subvention de 40% du montant des travaux HT plafonné à 1.600 €, sur présentation de 2 devis, de la facture acquittée et du titre de propriété.

## **Association « Faut que ça tourne »**

*Délibération n° 2013/079*

### **Subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Vu le comice agricole du canton de Léré qui aura lieu les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre prochains,

Vu la somme prévue lors du vote du budget principal 2013, pour l'organisation de cette manifestation,

Vu la pris en charge de la construction du char de la commune par cette association,

Après avoir délibéré,

Décide :

Le versement partiel de 2 500 € à l'association « faut que ça tourne », à déduire du montant de l'enveloppe de 4 000 € prévu pour les dépenses afférentes à l'organisation de ce comice.

## **Aide à Domicile en Milieu Rural Léré/Vailly**

*Délibération n° 2013/080*

### **Service de soins à domicile (SSIAD)**

#### **Subvention**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'une régularisation s'avère nécessaire pour l'ADMR Léré/Vailly du fait que l'attribution de subvention durant les deux années précédentes a été omise lors du vote des budgets principaux 2012 et 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide de corriger cette erreur en attribuant la somme de 2 000 € représentant le rattrapage de ces deux années.

## **Service de l'assainissement**

*Délibération n° 2013/081*

### **Rapport annuel du délégataire – exercice 2012**

Le Conseil Municipal,

Vu le Rapport Annuel du Délégataire, SAUR, sur sa gestion du service public d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport de l'année 2012,  
N'appelle pas d'observations particulières,  
Rappelle que ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation conformément à la réglementation en vigueur.

### **Acquisition par la commune d'un terrain appartenant à Monsieur Marcelot JF**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2013/040 du 07 mars 2013.*

Le Conseil Municipal,  
Suite à un accord de principe avec Monsieur Marcelot Jean-François pour l'acquisition de parcelles de terrain lui appartenant,  
Vu les dispositions de l'art. L 1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les projets d'opérations immobilières doivent être précédés avant toute entente amiable, d'une demande d'avis des services de France Domaine,  
Vu la délibération n° 2013/040 du 07 mars 2013,  
Considérant que cet avis n'a pas été demandé, et que par conséquent il convient d'annuler cet acte,  
Après en avoir délibéré,  
Annule la délibération n° 2013/040 du 07 mars 2013,  
Décide :  
Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès du service des Domaines et reçu l'avis de valeur correspondant le 21 mai dernier,  
L'acquisition des parcelles de terrain cadastrées ZE 528, ZE 529, (parcelles issues de la division des parcelles ZE 496 et ZE 435) d'une contenance totale de 1ha 29a 53ca au prix de 10 € le m2, appartenant à Monsieur Marcelot JF,  
De confier l'établissement des actes de vente à Maître Cauquy à Bonny sur Loire,  
D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **Vente d'un terrain communal de la Pointe à Bouygues Immobilier**

*Suite à la promesse de vente signée le 19 décembre 2012, autoriser le Maire à signer l'acte authentique de vente selon les mêmes conditions au prix de 59.265 € HT.*

## **Centre Intergénération**

*Délibération n° 2013/083*

### **Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) – bail commercial**

#### **Avenant**

Le Conseil Municipal,  
Vu la signature d'un bail commercial le 12 novembre 2012 entre la commune de Belleville sur Loire et l'association ADMR pour la mise à disposition des locaux du centre intergénération, pour l'activité d'hébergement temporaire pour personnes âgées, sis rue de Beaumont à Belleville sur Loire,  
Considérant les difficultés de démarrage rencontrées par l'association quant au taux de remplissage de l'établissement, inhérentes à ce début d'exploitation notamment en raison du caractère singulier de ce type d'établissement,  
Vu la demande de l'association de revoir l'échéancier de paiement des loyers,  
Vu la mission d'étude et de rédaction d'un avenant au bail commercial confiée à la société AVELIA représentée par Maître Bougerol-Rampal,  
Après avoir pris connaissance des termes du projet d'avenant,  
Après en avoir délibéré,  
Convient de remplacer l'article 9 : - le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 56 076.00 € soit mensuellement 4 673.00 € par :  
Convient d'accorder une franchise de loyers pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 mars 2014 inclus. En conséquence, le premier loyer ne courra et sera exigible qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette affaire.

## **Conventionnement avec le docteur Versele**

*Monsieur le Maire rappelle que suite aux échanges de courriers avec le Dr Versele au sujet de deux factures de consommations exagérées de téléphone portable en 2012, les relations se sont détériorées. De ce fait, il a été décidé de contacter l'Ordre des Médecins du Cher pour convenir d'une conciliation. Aucune médiation n'ayant été possible, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de contractualiser par un conventionnement les conditions d'occupation du local professionnel et du logement d'habitation du docteur Versele par le biais de deux baux.*

### **Intervention de Monsieur Mazin**

*La municipalité précédente a décidé, vu le désert médical, de chercher un médecin pour Belleville. Pour cela, la municipalité est passée par un « chercheur de tête », coût : 18 000 €. Une seule personne s'est présentée. Afin de rendre encore plus attractif le poste, la municipalité avec le Conseil Municipal de l'époque, décide d'octroyer au médecin la gratuité totale de son logement ainsi que du cabinet médical, gratuité non remise en cause par le conseil municipal actuel jusqu'à ce jour. Suite à un sombre problème d'internet, cette gratuité est remise en cause. En fait, pour 1 000 €, (3000 € – 2000 €) on prend le risque de perdre notre médecin. Ceci n'est pas acceptable.*

*Une convention nous liant au docteur et décrivant les droits et devoirs de chacun me paraît obligatoire. Toutefois, le contenu de cette convention ne peut en aucun cas supprimer les engagements pris par la municipalité. De ce fait, je vote CONTRE cette convention.*

*Délibération n° 2013/084*

### **Bail à usage d'habitation – bail à usage professionnel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté l'historique de la situation du Docteur Catherine Versele, installé à Belleville depuis 2007, notamment au sujet d'un différend avec la commune de Belleville sur Loire pour consommations excessives de téléphone portable en 2012 (internet),

Suite à la demande du conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Cher de prévoir une convention permettant de clarifier les relations entre la commune et le docteur Versele,

Suite à la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir à ce projet de conventionnement,

Suite à la remise des projets de baux à Madame Versele, lors d'une rencontre le 03 mai dernier,

Après en avoir délibéré,

Décide par dix voix pour, une contre, une abstention,

De valider le principe d'un conventionnement avec Madame Versele,

- De convenir d'un bail à usage d'habitation d'une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour la location d'un appartement sis place Prudent Chollet à Belleville sur Loire moyennant un loyer mensuel de 450 € révisable chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers, avec dépôt de garantie équivalent au montant d'un loyer, les frais afférents aux différents concessionnaires (eau, électricité, téléphone) seront supportés par le locataire,

- de convenir d'un bail professionnel d'une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour la location de locaux composés d'une salle d'attente et salle de consultation destinés à l'exercice de sa profession de médecin, situé 3 place Jean Moulin à Belleville sur Loire, moyennant un loyer mensuel de 300 € charges comprises, révisable chaque année selon l'indice INSEE ;

La date d'effet de ces deux contrats est le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

## **Réforme des scrutins locaux**

*Délibération n° 2013/085*

### **Nouvelle répartition des sièges au sein des conseils communautaires lors du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

Vu la loi Pélissard du 29 janvier 2012,

Vu la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir 26 sièges communautaires avec la répartition suivante :

Boulleret : 4

Savigny-en-Sancerre : 4

Léré : 4

Belleville sur Loire : 4

Bannay : 3  
Sury-Près-Léré : 3  
Ste Gemme-en-Sancerrois : 2  
Santranges : 2

FPIC – (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)

Parole à JL MAZIN

*C'est un mécanisme de péréquation horizontale du secteur communal au niveau national qui permet une redistribution d'une partie des ressources fiscales des communes et des groupements (article 144 de la loi de finance pour 2012 du 28 décembre 2011).*

*Le conseil communautaire de la CDC HBVL s'est prononcé sur la répartition du FPIC. C'est la répartition de droit commun qui a été retenue ;*

*Compte rendu d'une réunion à ce sujet en Préfecture le 23 mai 2013.*

**Remerciements subventions**

- Souvenir Français
- Médaillés militaires
- ACPG
- LAB
- Karate Do
- ADMR soins à domicile Léré/Vailly

**Questions diverses - Informations**

- Rapport diagnostic des réseaux eaux usées, eaux pluviales et station d'épuration établi par IRH : essentiel à retenir – programme de travaux à lancer prochainement.

- Affaires scolaires : résultat du questionnaire concernant la semaine de 4.5 jours/organisation et coût.

- Rendez-vous le 22 juin à 14h à Bourges avec le DASEN pour demande d'ouverture de 2 classes supplémentaires fonction d'une hausse des effectifs à la rentrée prochaine.

Centre intergénération : un courrier a été adressé au Conseil Général du Cher pour rencontrer Madame Felix afin de lui exposer la situation actuelle de l'ADMR et notamment ses propositions d'évolution des modes d'accueil temporaire en mode permanent.

Prochaines manifestations :

9 juin : 5<sup>ème</sup> randonnée ARSEP

15 et 16 juin : chorale à votre porte « toutes voix dehors » organisée par l'académie de musique et l'Office Municipal Culturel sur les 14 communes de la CDC HBVL

21 juin : fête de la musique avec Celtic Berrish

22 juin : portes ouvertes à l'accueil péri-scolaire « les Loupiots »

23 juin : course cycliste/kermesse des écoles

24 juin : réunion de présentation du dispositif semaine 4.5 jours

28 juin : Triathlon

29 juin : Loire à vélo en fête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.